

1715/N.alg.

Bucarest, le 12 septembre 1947

Monsieur le Ministre,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de faire part à Votre Excellence de ce qui suit.

Les Gouvernements néerlandais, belge et luxembourgeois ont été chargés par les gouvernements autrichien, britannique, danois, français, grec, irlandais, italien, portugais et turc de faire au Gouvernement roumain la communication suivante :

Les douze gouvernements intéressés sont unanimes pour estimer qu'il convient de trouver tous les moyens possibles afin d'assurer à l'Europe une économie stable et saine dans le cadre du développement du commerce mondial. A cette fin, il est nécessaire de prendre diverses mesures parallèles, telles que l'assouplissement des arrangements relatifs aux paiements, l'atténuation progressive des restrictions aux importations et aux exportations, une étude permettant de déterminer s'il est possible de réduire les tarifs douaniers.

Un des moyens d'atteindre les objectifs généraux ainsi proposés serait de créer une union douanière. Les gouvernements intéressés sont d'avis qu'une telle union, s'étendant au plus grand nombre possible de pays européens, ouvre pour l'avenir économique de l'Europe des perspectives si vastes que l'intérêt général commande aux gouvernements d'étudier de façon approfondie et détaillée la possibilité de former de pareilles unions.

En conséquence, les gouvernements intéressés ont décidé de constituer un groupe d'études qui aurait pour but d'examiner les problèmes relatifs à cette question et les mesures nécessaires à la réalisation d'une ou plusieurs unions douanières comprenant le plus grand nombre possible d'Etats européens. Dans ces travaux, le groupe d'étude tiendra compte des progrès accomplis par les gouvernements et d'autres organisations en vue de la solution des problèmes financiers et commerciaux dont il est question ci-dessus ; il tiendra également compte de toutes autres possibilités d'action qui sembleraient de nature à permettre d'aller plus avant dans l'exécution du dessin pour lequel le groupe d'étude est constitué.

Afin de bien affirmer les sentiments qui les animent, les 12 gouvernements se proposent d'annoncer le 12 septembre la création de ce groupe d'étude. Leur déclaration indiquera clairement que les autres gouvernements sont également invités

Son Exc. M.Gh. TATARESCO

et gardent la faculté d'adhérer au groupe d'étude.

Ils ont jugé opportun, étant donné l'oeuvre déjà accomplie dans ce domaine par les Gouvernements belge, luxembourgeois et néerlandais, de charger ces gouvernements de prendre toutes dispositions utiles pour que des invitations soient envoyées aux autres Etats ; ils leur ont en outre confié le soin de convoquer la première réunion du groupe d'études.

En conséquence, les gouvernements néerlandais, belge et luxembourgeois ont l'honneur d'inviter le gouvernement roumain à accepter l'invitation cordiale qui lui est ainsi faite de se joindre à eux et aux autres gouvernements pour étudier les problèmes que pose la constitution d'une union douanière ; ils sont convaincus que l'étude de ces problèmes ne pourrait être que très avantageuse, du point de vue économique, pour l'Europe dans son ensemble ; ils notent qu'au cours de ces derniers mois des projets tendant à la création de certaines unions douanières régionales ont été mis à l'étude dans différentes parties de l'Europe et ils croient que des contacts entre les groupes constitués à cette fin seraient d'un grand intérêt. Ils espèrent par conséquent que le Gouvernement roumain se trouvera en mesure de répondre favorablement à cette invitation.

Les dispositions relatives à la première réunion de ce groupe d'étude ne seront prises qu'à l'expiration d'un délai suffisant pour permettre aux autres Gouvernements de faire connaître s'ils ont l'intention de prendre part à ces travaux.

Je crois utile d'ajouter, pour l'information de Votre Excellence, qu'une pareille invitation est faite également aux Gouvernements des pays suivants : Norvège, Suède, Islande, Suisse, Finlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, République soviétique socialiste d'Ukraine, République socialiste soviétique de Biélorussie, Bulgarie, Yougoslavie, Etat Libre de Trieste, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, Albanie.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Ministre, de renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

MINISTERE ROYAL DES AFFAIRES  
ETRANGERES

N° 69.514

N O T E V E R B A L E

Se référant à la note verbale n° 1721 du 13 septembre 1947, le Ministère Royal des Affaires Etrangères a l'honneur de porter à la connaissance de la Légation des Pays-Bas en Roumanie que le Gouvernement Royal roumain remercie le Gouvernement néerlandais de son aimable invitation, mais il n'est pas en mesure de prendre part aux travaux du Groupe d'Etudes concernant les problèmes relatifs à la constitution d'une union douanière européenne ./.

Bucarest, le 27 octobre 1947

A la LEGATION DES PAYS BAS  
E.V.